

## Groupe de travail bâtiments-voirie

Deux réunions : 03/02/17 et 22/02/17

### 1) Entretien des bâtiments communaux

A partir de documents listant l'ensemble des bâtiments communaux de St Ouen les Vignes et Montreuil en Touraine, un état des lieux est réalisé (travaux effectués, programmés, souhaitables...)

Si la plupart des bâtiments sont globalement en bon état, ils nécessitent cependant des travaux d'entretien ou d'aménagements.

Des chantiers plus importants sont évoqués : réfection des toilettes de l'école, du mur de la rue de l'Aître Vert, des allées et marches du cimetière pour St Ouen les Vignes, travaux à l'église, de mise en conformité par rapport au plan Vigipirate et réfection du toit du château pour Montreuil en Touraine (ce dernier point n'est pas actuellement envisagé en raison du coût financier).

Sont également soulevés des problèmes d'isolation thermique (bâtiments très énergivores) et phonique, de sécurisation des locaux (pose de clôtures), de vandalisme (4 caméras installées à Montreuil)

L'entretien des espaces naturels (étangs, Ramberge) est également mentionné.

Un autre souci est celui de la défense incendie : comment pallier à une possible insuffisance de débit des poteaux d'incendie en campagne ? Pose de réserves (bâche, outre) ? Problème de l'acquisition du terrain.

Questions posées à l'issue de de ce premier point :

- Quel coût pour les transferts de propriété des biens communaux ?
- Risque de disparition de l'agence postale ? (ne pas confondre le fonctionnement d'une agence postale, tenue par un agent communal, et d'un point-poste, tenu par un commerçant et relevant uniquement d'une convention entre celui-ci et la poste)
- Identité ou non des valeurs locatives : à voir avec le groupe finances
- Dépôt des permis de construire (mais l'instruction de ces permis est de compétence communautaire)

### 2) Voirie

Le deuxième point de réflexion est celui de l'entretien de la voirie.

Rappel historique : la CC2R avait la compétence voirie pour toutes les voies revêtues et leurs dépendances (fossés, haies...). Suite à la fusion, les communes de l'ancienne CC2R conservent ces avantages.

A la dissolution de l'Association Foncière (AF) de Montreuil, certains chemins d'AF revêtus doivent être intégrés dans les voies de compétence communautaire.

Sont donc uniquement du ressort de la commune l'entretien des chemins ruraux et certains travaux sur la traversée d'agglomération de routes départementales (trottoirs, eaux pluviales, aménagements sécuritaires...)

L'entretien des chemins ruraux est effectué par les agents communaux, avec des matériaux (calcaire, diorite) acheté par groupement de commande avec la CC, de même pour le fauchage des haies.

Un souci cependant : l'entretien des trottoirs non revêtus avec l'interdiction d'emploi de produits phytosanitaires. Quelles alternatives ? Quel coût ?